

# Département de Physique de l'ENS de Lyon

## Dispositifs de prévention et d'urgence pour les étudiantes et étudiants

A destination des étudiantes et étudiants, ainsi que de l'équipe encadrante du Département

### Quelles difficultés ? \_\_\_\_\_

Elles peuvent être d'ordre médical (notamment psychologique), scolaire, financier, familial, logistique, etc.

### Qui peut donner l'alerte ? \_\_\_\_\_

Toute personne repérant une difficulté. En particulier, les tuteurs et tutrices, les responsables de formation, les enseignants, les gestionnaires du département et du bureau des stages, les étudiants et camarades de promotion.

### Qui alerter et qui informer ? \_\_\_\_\_

La personne en difficulté sera encouragée à contacter elle-même directement le service adéquat (cf. liste ci-après) et à prévenir les personnes ci-dessous. Avec son accord et en fonction de la gravité du problème, si elle ne souhaite pas le faire elle-même, ses difficultés pourront être rapportées à :

- Son tuteur ou sa tutrice
- La direction de la formation (L3/M1-M2: cendrine.moskalenko@; M2 : mickael.bourgoin@ ou pierre.borgnat@ ou ralf.everaers@; préparation à l'agrégation : christophe.winisdoerffer@)
- La direction du département de Physique, qui jugera la nécessité d'avertir la direction des études de l'École (sebastien.manneville@, francesca.chilla@)

En cas de doute sur la personne à contacter, n'hésitez pas à joindre les contacts ci-dessus ou un personnel administratif qui pourra vous orienter.

### En cas d'urgence, dans l'enceinte de l'ENS de Lyon \_\_\_\_\_

Dans tous les cas, composer le numéro d'urgence interne Sécurité Monod : 04.72.72.81.51 (7j/7, 24h/24, même pendant les vacances et fermetures administratives). Donner votre nom, votre localisation, décrire la situation. Les agents de sécurité sont tous secouristes et équipés d'un défibrillateur.

**Vous ne devez pas prévenir vous-même les pompiers, les urgences ou la police.**

Ne pas laisser la victime seule. Prévenir la personne en difficulté que les services de secours ont été appelés.

### En cas d'urgence, à l'extérieur de l'ENS de Lyon \_\_\_\_\_

Si un étudiant ou une étudiante entre en contact avec vous et qu'il n'est pas dans l'enceinte de l'ENS, appelez immédiatement le 15.

### En cas de difficulté médicale et/ou psychologique NE relevant PAS d'une urgence\_

En présence d'un étudiant ou d'une étudiante qui semble être en difficulté psychologique (anxiété, mal être, dépression, isolement, stress, trouble du sommeil, etc.) ou face à une situation de harcèlement moral, il est important de travailler en toute transparence :

- Formuler clairement sa compréhension du problème en utilisant des formulations du type : « Je comprends que tu es en difficulté et je souhaite t'aider mais je ne peux pas le faire seul(e). »

- Prévenir le service médical après en avoir informé l'étudiant : par téléphone, par mail ou encore mieux en l'y accompagnant.
- Consulter la page : <https://intranet.ens-lyon.fr/documentation/aide-psychologique>
- Lors d'un signalement par mail ou par téléphone, le service médical prendra alors contact avec l'étudiant ou étudiante. En cas de difficulté pratique, il pourra contacter la personne qui a fait le signalement pour voir quelle(s) mesure(s) mettre en œuvre.

Les infirmières reçoivent les étudiants à Descartes (Bâtiment D2-040, RDC près du gymnase) de préférence sur rendez-vous.-Vous pouvez aussi les contacter à [medecine.preventive@](mailto:medecine.preventive@) ou 04.37.37.61.37.

Tenues au secret médical, elles reçoivent les étudiants en toute confidentialité. Elles évaluent la situation, et orientent les étudiants au besoin pour une prise en charge adaptée (psychologue, médecins du travail, médecins extérieurs spécialistes, assistance sociale, associations, etc.)

Si vous êtes vous-même étudiante ou étudiant et que vous êtes suivi pour une difficulté médicale par un médecin extérieur, il peut être utile d'en informer le service médical de l'ENS de Lyon. En effet, en cas de problème de scolarité ils seront les seuls habilités à témoigner d'une difficulté médicale auprès des responsables de formation tout en conservant le secret médical.

## Face à une situation de harcèlement sexuel \_\_\_\_\_

- Consulter la page : <http://www.ens-lyon.fr/lecole/nos-engagements/lutte-contre-les-discriminations-et-les-violences/dispositif>.
- Contacter les référents égalités pour en parler et discuter de la suite à donner. Par mail, dans tous les cas écrire à [referentes.egalite@](mailto:referentes.egalite@)
- Par téléphone, sur Monod, appeler le 04 72 72 81 51.
- Il est possible, en plus, de contacter les élus étudiants : [elus.etudiants@](mailto:elus.etudiants@).

## En cas de difficultés matérielles et/ou financières \_\_\_\_\_

Contactez le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) en écrivant à [madj.casoli@](mailto:madj.casoli@). Le calendrier des commissions est disponible sur le site de l'École : <http://www.ens-lyon.fr/campus/en-pratique/action-sociale>

## Pour toutes les questions d'aménagement lié aux situations de handicap \_\_\_\_\_

Contactez Thibaut Chambriard à [mission.handicap@](mailto:mission.handicap@) ou au 04.26.23.39.81. Les aménagements spécifiques seront faits en concertation avec les responsables de formation. Bien veiller à leur transmettre les résultats de la discussion avec la mission handicap.

## Problèmes survenant à l'étranger lors d'un stage \_\_\_\_\_

Avant toute chose, il est important de rappeler qu'il est impératif d'avoir une convention de stage signée pour pouvoir commencer un stage. **Sans convention signée, vous n'êtes pas couvert.e. en cas d'accident.**

Si un incident se produit pendant votre stage, contactez dans un premier temps les responsables de stage : L3 ([tommaso.roskilde@](mailto:tommaso.roskilde@)), M1 ([eric.freyssingear@](mailto:eric.freyssingear@)), M2 ([mickael.bourgoin@](mailto:mickael.bourgoin@) ou [pierre.borgnat@](mailto:pierre.borgnat@) ou [ralf.everaers@](mailto:ralf.everaers@)) ou PLR ([peter.holdsworth@](mailto:peter.holdsworth@)).

Si vous êtes en stage à l'étranger dans une 'zone à risque', les responsables joindront si besoin le Fonctionnaire de Sécurité et de Défense (FSD) de l'ENS de Lyon : [fsd@](mailto:fsd@). Tout déplacement dans une zone à risque (stage, mission) doit être enregistré sur Ariane ([www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)) et signalé au FSD. Ce signalement permet de mobiliser efficacement l'ensemble des services concernés en cas d'incident.

Si un rapatriement est nécessaire, contactez le service des Relations Internationales ([international@](mailto:international@)) puis en informer le correspondant relations internationales du département ([henning.samtleben@](mailto:henning.samtleben@)).

Tenir au courant le tuteur/la tutrice de l'étudiant ainsi que les responsables des stages, le cas échéant.

